



## Dossier personnel et chsct

Par **fifi64**, le **29/01/2016** à **02:21**

J'estime avoir été victime d'une lettre calomnieuse envoyée à mon employeur par une de mes supérieures hiérarchiques qui refuse d'en discuter avec moi et refuse de m'en donner un exemplaire, ainsi que de paroles de même type.

J'aimerais demander une copie de cette lettre auprès de mon employeur ainsi que de voir mon dossier disciplinaire.

J'aimerais aussi saisir le chsct pour essayer de régler ce problème à l'amiable.

Comment dois-je m'y prendre ?

Par **P.M.**, le **29/01/2016** à **12:34**

Bonjour tout d'abord,

Vous parlez de dossier disciplinaire mais sans préciser si vous avez été sanctionné(e)...

Normalement, en tout cas, vous pouvez demander à consulter votre dossier professionnel...

Plutôt que le CHSCT, je vous conseillerais de vous rapprocher d'un Délégué du Personnel...